

Règlement du concours Sponsoring Sportif

Espace Shopping Hydrion Arlon

1. Organisateur

L'Opération est organisée par Shootlux pour le compte de l'Association des commerçants du parc Hydrion, 31b, parc commercial Hydrion, 6700 Arlon – ci-après dénommé Shootlux ou l'Organisateur.

2. Objet

Ce concours a pour objectif de soutenir les **clubs sportifs locaux d'Arlon** en leur offrant une dotation pour l'équipement sportif.

3. Période du concours

- **Inscriptions : du 30 mars 2026 au 13 avril 2026**
- **Vote du public** : après validation des candidatures, date communiquée sur le site et les réseaux sociaux.

4. Conditions de participation

- Concours réservé aux **clubs sportifs officiellement basés à Arlon**.
- Chaque club peut **s'inscrire une seule fois**.
- Les inscriptions doivent être complètes et valides.
- L'Organisateur se réserve le droit de **refuser toute inscription incomplète ou non conforme**.

5. Modalités d'inscription

- Les clubs doivent remplir le **formulaire en ligne** en indiquant :
 - Nom du club
 - Discipline(s) pratiquée(s)
 - Ville / commune
 - Nom et coordonnées du référent
 - Description du club et besoins en équipement
 - Acceptation des contreparties (logo sur maillots, communication)
- Les clubs peuvent joindre des **visuels et logos**.

6. Sélection et vote

- Une **pré-sélection** peut être effectuée par l'Organisateur pour limiter le nombre de participants soumis au vote public.
- Le **vote du public** désignera les **3 clubs lauréats**.
- Chaque votant peut voter pour un maximum de **3 clubs**.
- Tout vote multiple, automatisé ou frauduleux (notamment via e-mail ou comptes sociaux multiples) pourra être invalidé. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler tout vote ne respectant pas l'esprit ou les règles du concours.

7. Dotation

- Les **3 clubs lauréats** recevront chacun **400 € en bons cadeaux** à utiliser pour leur équipement sportif chez un partenaire de l'Opération.
- La dotation n'est **pas échangeable contre de l'argent**.

8. Contreparties

Les clubs sélectionnés s'engagent à :

- Afficher le **logo de l'Espace Shopping Hydrion Arlon** sur leurs maillots et supports de communication officiels.
- Mentionner le partenariat lors des événements et sur les supports numériques ou imprimés du club.

9. Données personnelles (RGPD)

- Les données collectées sont utilisées **uniquement pour la gestion du concours** et la communication autour de celui-ci.
- En participant, les clubs et leur référent acceptent la **publication de leur projet et visuels pour le vote du public**.
- Conformément au RGPD, les participants peuvent demander **l'accès, la modification ou la suppression** de leurs données à tout moment via l'adresse mail marketing@hydrion.be

10. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement**.